

Pour la mixité sociale, il faut faire plus que la carte scolaire !

Texte du RFVE octobre 2006 (5eme rencontres nationales de l'éducation)

La carte scolaire a deux objectifs : équilibrer les effectifs entre les établissements et assurer la mixité sociale. *Nous revendiquons d'utiliser pleinement cet outil sans lequel il n'est pas possible d'envisager un service public d'éducation ouvert à tous dans la réalité. Nous mettons en place corrélativement une politique de dérogation équitable, transparente et concertée.*

Si le premier ne fait pas débat, le second peut féconder des échanges explosifs pour deux raisons. Il est accepté pour les autres au nom du vivre ensemble, il est refusé dans la pratique personnelle au nom de la liberté individuelle.

Nous refusons tout ce qui voudrait aller dans le sens d'une mise en concurrence des établissements publics, alors que nous travaillons à la mise en réseau dans le cadre des PEL.

Pourquoi faut-il de la mixité sociale dans nos établissements ?

Nous savons depuis longtemps que les déterminants sociaux et culturels pèsent sur les résultats scolaires. Nous savons aussi que le niveau moyen est meilleur lorsque que l'on répartit les élèves par classes hétérogènes. Nous répondons aussi à la devise républicaine en considérant que le système éducatif doit lui donner une réalité concrète.

La carte scolaire est-elle efficace pour assurer cette mixité sociale ?

Tous les rapports le démontrent, elle est limitée par la ségrégation territoriale, notamment urbaine. Dans la réalité, elle est contournée à cause de l'Etat qui ne répartit pas équitablement les moyens dans les établissements. Les options spécifiques et les filières d'excellences sont concentrées dans les mêmes établissements. Les enseignants expérimentés se retrouvent eux dans ces mêmes établissements. A l'autre bout du système, on trouve des établissements ghettos sans les filières qui structureraient le projet d'établissement, avec de jeunes enseignants qui rêvent de partir au plus vite. Nombreux sont ceux qui adoptent donc des stratégies, par le biais des choix de filières ou d'options, par d'autres méthodes moins avouables, pour contourner la carte et choisir l'établissement *dont ils pensent qu'il offrira les meilleures chances de réussite à leur enfant.* Parfois ils se précipiteront dans le réseau des établissements sous contrat d'association, qui eux n'obéissent à aucune carte scolaire, c'est dire la volonté de l'Etat de démontrer que la mixité sociale dans les établissements est une nécessité républicaine.

Par ailleurs, pour utiliser pleinement les outils cartes scolaires 1^{er} et 2^d degré, les villes et les départements doivent se rapprocher.

Pour assurer la mixité sociale, il faut d'abord équilibrer l'offre éducative dans les établissements.

La quantité ainsi que la qualité de l'offre reposent sur les filières et autres options. Elle repose aussi sur le corps enseignant. .

Est-il si difficile pour l'Etat de veiller à ce qu'il y ait une juste répartition des filières et options ? On peine à croire l'inverse. Les collectivités territoriales, communes pour les écoles, conseils généraux pour les collèges, conseils régionaux pour les lycées s'adapteront pour assumer les aspects matériels. Elles ont démontré en ce domaine l'efficacité de leur engagement depuis les lois de décentralisation des années quatre-vingt.

Bien plus difficile serait d'assurer une mixité générationnelle des enseignants dans les établissements. On aurait pu l'envisager si le mouvement des enseignants en était à son année zéro. La transition entre l'actuel système, qui crée de l'inégalité, vers une situation où l'on retrouverait l'équilibre entre les établissements est un enjeu énorme. Il faut confier aux enseignants eux-mêmes les modalités de cette transition. Les organisations syndicales n'ont rien à perdre à recentrer le mouvement dans une direction plus en accord avec l'égalité républicaine. Elles seraient au cœur de leur raison d'être. Elles doivent envisager cette mutation avec les enseignants.

Considérons qu'elles puissent réussir dans cette entreprise sur le moyen terme, on viderait de son sens la volonté de certains parents, en premier lieu les parents enseignants, de contourner la carte

scolaire. On pourrait alors la conserver et même l'aménager pour corriger la ségrégation territoriale. Si l'école est nécessairement de proximité, rien n'empêche un conseil général d'organiser ses transports scolaires pour que des élèves en centre-ville proviennent de la périphérie ou de la campagne (et réciproquement) dans les collèges et lycées. Au côté de l'Etat, les collectivités pourraient de plus moduler leur soutien financier aux projets pédagogiques en fonction de l'origine sociale des élèves.

Enfin, les politiques de renouvellement urbain, et plus généralement les politiques d'habitat et de transport, sont les moteurs essentiels à la mixité urbaine. Dans nos villes, nous appliquons les objectifs sociaux de la loi SRU. S'il y a mixité dans l'environnement de l'établissement, ce sera plus simple de l'avoir à l'intérieur. L'outil carte scolaire en devient alors plus efficace.

Parce que l'Ecole doit redevenir le creuset de notre République, il faut que son organisation interne installe une offre éducative égalitaire dans tous les établissements. Dans nos établissements, il n'y aura pas de mixité sociale sans une mixité générationnelle des enseignants et sans une offre en options et filières répartie équitablement.

A l'inverse, supprimer purement et simplement la carte scolaire accélérerait l'implosion du service public d'Education.

Octobre 2006